

## **CHARTE D'OBJECTIFS DES MONTS D'OR**

**" h) Améliorer la maîtrise qualitative du développement urbain (pour mémoire)**

*Dans cet esprit une mission spécifique a été confiée par le Grand Lyon à un architecte conseil sur une partie des Monts d'Or (10 communes concernées, 1 commune non prise en compte car hors Grand Lyon). Cette mission avait pour objet :*

- *d'établir un cahier de prescriptions urbanistiques, architecturales et paysagères.*
- *de formuler, en référence permanente à ces prescriptions, une opinion sur tout projet relevant d'une autorisation liée au droit des sols.*

*Ce travail a été validé à l'unanimité par les maires, prenant ainsi valeur de Charte pour l'urbanisme dans les Monts d'Or,*

*Cette charte "Monts d'Or mode d'emploi" développe un certain nombre de principes :*

- *préserver l'identité de chaque commune des Monts d'Or en évitant toute forme de banalisation,*
- *maintenir les coupures naturelles entre chaque communes,*
- *greffer les secteurs pavillonnaires aux bourgs ou hameaux,*
- *favoriser la composition urbaine des lotissements au détriment du simple découpage en lots,*
- *diversifier les types d'habitat dans leur forme et leur statut : favoriser la mixité (sociale, typologie urbaine),*
- *inciter les urbanisations nouvelles, les architectures, les compositions paysagères à dialoguer avec le territoire,*
- *requalifier l'espace public,*
- *procéder par l'exemple et développer une pédagogie de l'environnement.*

*Cette mission se traduit par une assistance technique et de conseil au profit des communes et des professionnels de l'urbanisme, pour les espaces constructibles. Elle trouve notamment une expression privilégiée dans la zone de contact espace bâti - espace naturel appelé espace bâti de transition.*

***De façon complémentaire les espaces préservés des constructions relèvent du plan de gestion de l'espace mis en oeuvre et géré par le Syndicat Intercommunal des Monts d'Or et du présent document."***